

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 23 mars 2015

Délibération n° 2015-0247

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Association Agence locale de l'énergie (ALE) - Attribution d'une subvention pour son programme

d'actions 2015

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Barge

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015

Délibération n° 2015-0247

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : Association Agence locale de l'énergie (ALE) - Attribution d'une subvention pour son

programme d'actions 2015

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

a) - Contexte et objectifs

L'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise est une association loi de 1901 qui a pour but de favoriser et d'entreprendre, sous l'impulsion des membres adhérents et en complémentarité de ceux-ci, des opérations visant à assurer :

- l'utilisation rationnelle des énergies et l'efficacité énergétique,
- le développement de la maîtrise de leurs usages, tels l'éclairage, le chauffage, le froid, etc.,
- la promotion et le développement des énergies renouvelables.

L'Association a été créée le 28 février 2000. La Métropole de Lyon en est l'un des membres fondateurs et soutient financièrement l'ALE. Elle est également soutenue, notamment, par la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Union européenne, les Communes et les bailleurs sociaux.

Elle met en œuvre des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation, ainsi que des actions d'accompagnement dans le domaine de la maitrise des énergies.

L'ALE anime l'espace info énergie de l'agglomération lyonnaise ; à ce titre, elle joue un rôle de conseil auprès des particuliers (gestes économes, maîtrise de la demande en énergie, travaux d'isolation, choix de système de chauffage, énergies renouvelables, aides financières, mobilité et consommation responsable).

Elle a vu son activité se développer considérablement ces dernières années, du fait de la montée en puissance des initiatives des pouvoirs publics en faveur de l'éco rénovation des logements privés.

L'ALE a également vocation à travailler avec tout type de public : particuliers, collectivités, entreprises, professionnels du bâtiment, bailleurs sociaux.

Elle intervient principalement dans les secteurs de l'habitat (logement individuel et collectif, logement social), du patrimoine public (bâtiments et équipements publics, sportifs, culturels, zone d'aménagement concerté-ZAC-, etc.), des entreprises (bâtiments de bureaux, etc.) et des politiques locales de développement durable (accompagnements de plans climats énergie, etc.).

Aux regards des politiques mises en oeuvre par la Métropole, notamment dans le domaine du développement durable et de l'énergie, ces actions :

- sont compatibles avec les compétences exercées par la Métropole,
- contribuent au développement des énergies renouvelables,
- sont cohérentes avec les démarches de préservation du climat (plan climat énergie territorial) mises en œuvre par la Métropole.

b) - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2014

Par délibération n° 2014-4469 du 13 janvier 2014, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 361 700 € au profit de l'association, dans le cadre de son programme d'activités pour l'année 2014.

L'ALE de l'agglomération lyonnaise présente, pour le 1er semestre 2014, un avancement conforme aux objectifs prévisionnels annoncés, sur ses 2 principaux axes d'intervention :

Sobriété énergétique :

- appui à la mise en œuvre des plans climat de la Métropole et des Communes,
- éducation à la sobriété énergétique auprès des habitants (familles à énergie positive, balades thermographiques, etc.) et dans les écoles (défi écol'énergie),
- éducation à la sobriété carbone et l'éco-consommation,
- conseils et actions de communication auprès du grand public, colloques destinés aux collectivités et aux professionnels,
- formations destinées aux professionnels et aux collectivités (formation Rénocopro pour les conseils syndicaux de copropriétés).

Bâtiment durable :

- espace info énergie guichet unique : conseils aux propriétaires occupants, et aux propriétaires bailleurs et locataires, sur les travaux et éco gestes de performance énergétique dans l'habitat privé, permanences architecte
- énergéticien avec le Conseil en architecture, en urbanisme et en environnement (CAUE) du Rhône,
- accompagnements techniques aux porteurs de projets de rénovation,
- appui aux référentiels de construction "Logements et bureaux durables" : expertise projets, consolidation des résultats,
- suivi des dispositifs pilotes d'éco rénovation (Sainte Blandine, Vénissieux, etc.),
- plateforme de rénovation énergétique du parc privé : préparation de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'ADEME et de la Région en appui à la Métropole,
- accompagnement énergétique du parc de logements sociaux (neuf et rénovation),
- lutte contre la précarité énergétique : appui des Communes à la mise en place de programmes d'actions de prévention et réduction de la précarité énergétique.

c) - Programme d'actions pour l'année 2015 et plan de financement prévisionnel

Les projets présentés par l'ALE sont ventilés selon une répartition en 3 chapitres principaux :

- encouragement à la sobriété énergétique de tous les publics, particuliers, collectivités, salariés d'entreprises, par des actions de communication, de sensibilisation, d'éducation et de formation (développement du défi Familles à énergie positive ainsi que d'autres actions d'éducation à la sobriété vers les adultes, par des actions d'éco gestes dans les logements, d'éco-consommation, en direction notamment des publics modestes, d'éducation scolaire, etc.).
- appui à la rénovation du parc de logement privé dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) proposé par l'État (développement de l'accompagnement des copropriétés, en lien avec les opérateurs des territoires pilotes et mise en place d'un guichet unique de conseils téléphoniques sur la rénovation énergétique).
- contribution à l'atteinte des objectifs énergie/climat sur le territoire, en direction des bailleurs, de l'immobilier tertiaire et des collectivités.

Parmi les nouvelles missions proposées, on peut citer :

- le développement des familles à énergies positive, notamment vers les entreprises,
- l'évolution des actions d'éco-consommation avec les services de la Métropole, en soutien au plan climat,
- la création d'un réseau pour l'efficacité énergétique des jeunes,
- la promotion de l'espace info énergie sur le territoire, notamment par les collectivités,
- assurer un suivi plus fin des copropriétés accompagnées sur la rénovation énergétique pour partager les informations,
- création de 2 guides de conseils aux copropriétés pour réaliser des travaux de rénovation énergétique,
- une contribution, notamment territoriale, à l'élaboration du schéma directeur énergie.

En renforçant la présence de l'ALE auprès des habitants, la Métropole favorise l'augmentation du nombre de projets opérationnels en matière d'éco-rénovation mais aussi un suivi et une capitalisation technique de qualité qui bénéficiera à tous les partenaires.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2015 sont les suivants, présentés comparativement aux dernières prévisions de l'année 2014 :

Libellé	Prévision de clôture 2014 (en €)	Prévisionnel 2015 (en €)
produits :	1 196 245	1 145 656
dont subvention Métropole de Lyon	361 700	350 849
dont autres subventions	1 053 577	673 639
dont autres produits	137 068	121 168
charges :	1 166 000	1 141 936
dont charges de personnel et sociales	839 000	816 131
dont autres charges	327 000	325 805

Il est donc proposé au Conseil de procéder d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 849 € au profit de l'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise dans le cadre de son activité pour l'année 2015, soit une baisse de 3 %.

Le versement de tout ou partie de la participation financière métropolitaine est subordonné à la réalisation du programme annuel correspondant et à la fourniture des documents. Sous cette réserve, les modalités de versement sont les suivantes :

- une avance de 40 % au vu d'une demande du bénéficiaire, accompagnée de pièces attestant d'un commencement d'exécution (factures, devis, ordre de service, bon de commande, ou attestation sur l'honneur), d'un état prévisionnel de trésorerie pour l'année 2015 ainsi qu'un compte de résultat probables de l'exercice n-1,
- une avance de 40 % au vu d'une demande du bénéficiaire un mois après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, accompagnée du rapport moral et financier de l'exercice, des bilans, compte de résultat et leurs annexes certifiés par le commissaire aux comptes de l'association,
- le solde à partir du 1er octobre, au vu d'un courrier de demande de paiement du bénéficiaire, accompagné d'un état d'exécution du budget de l'année en cours et un état de trésorerie, ainsi qu'un tableau de bord de l'activité de l'association ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le tableau de l'exposé des motifs, colonne "Prévision de clôture 2014 (en €)", ligne "dont autres subventions",

Il convient de lire: "697 477"

En lieu et place de "1 053 577";

DELIBERE

1° - Approuve:

- a) les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 849 € au profit de l'association Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise dans le cadre de son programme d'actions 2015,
- c) la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.
- **3° La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2015 compte 6574 fonction 71 opération n° 0P270O4359.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.